

ARRETE DU MAIRE N°2025- Juin -023
portant interdiction d'utiliser le court de tennis extérieur

LE MAIRE DELEGUE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-2

CONSIDERANT l'organisation de l'animation **Assos en fête** organisée par la commune de THUE ET MUE le samedi 21 juin 2025 de 9h à 13h,

CONSIDERANT qu'il convient pour des mesures de sécurité d'interdire l'accès du court de tennis extérieur le samedi 21 juin 2025 aux personnes extérieures au TCBO, de 9h à 13h.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du court de tennis extérieur est interdite le samedi 21 juin 2025 pour les personnes extérieures à l'association TCBO.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée à l'entrée des courts tennis et transmise à Monsieur le Président du TCBO.

Fait à Thue et Mue, le 11 juin 2025
Le Maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse
Jean-Pierre BALAS

